

La plaine de jeux entre dans sa phase de consultation

Val-d'Arguenon (Pluduno) — Jeudi, Maxime Leborgne, maire, a convoqué son conseil pour le conseil.

Plaine de jeux, acquisitions, ressources humaines étaient à l'ordre du jour.

Personnels

En préambule, Isabelle Jouffe, élue en charge des affaires scolaires, et Séverine Gautier, directrice générale des services, ont présenté les deux nouvelles recrues de l'équipe périscolaire, Maryvonne Michel, en remplacement d'un agent en arrêt maladie, et Pierrick Jeanblanc, qui prend la place de Catherine Renault, partie à la retraite. Par ailleurs, Maxime Legorgne, maire, a proposé la titularisation d'Isabelle Bedfert, médiathécaire sur 23 heures et agent périscolaire sur 12 heures, en poste depuis le 30 septembre 2024. L'assemblée a approuvé cette titularisation qui deviendra officielle après une année de stage.

Plaine de jeux

Le projet de la plaine de jeux avance, avec le lancement des consultations pour quatre lots : terrassement, voirie, réseaux ; city-stade ; jeux ; mobilier extérieur et espaces verts. En parallèle, les élus s'interrogeaient, lors du conseil du 21 juin, sur le devenir de l'escalier d'évacuation de la salle des fêtes, pointé alors comme une verrou, dans la future plaine de jeux. Un devis de 58 800 € TTC est proposé pour l'enlèvement de la structure et sa reconfiguration. Le devis est rejeté, d'autant que l'on s'interroge sur l'utilité de cet escalier, puisque la salle 50 s'y rattachant est surtout dédiée aux réunions associatives ne rassemblant jamais plus d'une trentaine de

personnes. L'obligation d'un escalier d'évacuation pour les salles d'au moins 50 personnes n'a donc plus lieu d'être et sa suppression entraînerait une requalification de la salle qui passerait à 30 usagers. « **Le seul bémol concerne l'association théâtrale, pour laquelle nous trouverons une solution** », a indiqué le maire. Le sujet sera revu en commission, le 27 septembre.

Diagnostic appartements

Val-d'Arguenon

Vincent Chesnais, adjoint, a évoqué les treize logements communaux pour lesquels des diagnostics doivent être légalement établis : DPE, mesure de la surface habitable, ris-

que amiante, pollution et plomb, électricité. Le cabinet d'expert Primodiag est retenu, pour 2 827 € HT.

Questions diverses

Après un acte d'incivilité, le défibrillateur de la salle des fêtes est hors d'usage. Son ancienneté ne permet pas sa réparation (manque de pièces). Son remplacement est donc validé, auprès d'Eco Safe, pour 1 521 € HT auxquels s'ajoute 100 € de vérification annuelle.

Le conseil a voté la mise à disposition gratuite du barnum, pour toutes les associations, tandis que le maire salut Pludun'fêtes, pour la très belle réussite des festivités du 30 août.